



CHSCT LYCEE EXCEPTIONNEL CRISE ENERGETIQUE 14/10/22

MME MARTIN rappelle les objectifs de la région :

- Un accompagnement des établissements dans la mise en œuvre d'une démarche de maîtrise énergétique ;
- Un programme d'investissement pour la rénovation énergétique des lycées.
- Accompagnement des établissements dans la mise en œuvre d'une démarche de maîtrise énergétique
- La mise en place, en associant éco-délégués et communautés éducatives, de plans de maîtrise énergétique dans les établissements, incluant l'éducation des jeunes et des membres de la communauté éducative aux éco-gestes, à l'exemple de l'extinction des lumières, de la fermeture des fenêtres, de la maîtrise dans l'utilisation de l'eau, de l'aération maîtrisée des locaux, etc.
- La mise en œuvre d'une démarche de maîtrise énergétique commune à tous les établissements (moyennant adaptation aux contextes locaux):
- Chauffer à 19°C maximum les bâtiments des lycées ;
- Gérer au mieux le démarrage de la saison de chauffe (à compter du 6 octobre pour les logements de fonction, du 10 octobre pour les internats et du 15 octobre pour les autres locaux);
- Optimiser le fonctionnement des installations techniques en lien avec les usages et les occupations réelles des bâtiments et des locaux, et étudier la possibilité de limiter l'utilisation des CTA et VMC en dehors des périodes d'utilisation des locaux (hors internats);
- Regrouper les activités d'enseignement autant que possible dans les zones chauffées par des circuits communs de chauffage, mise hors gel des bâtiments non occupés ;
- Généraliser la télé-relève des consommations d'énergie ;
- L'engagement des établissements doit viser à préserver les conditions de travail de tous les agents et des agents lycées en particulier. De même la situation des internes et des personnels logés dans les logements de fonction fera l'objet d'une attention particulière.
- Supprimer l'obligation d'eau chaude sanitaire dans les locaux, celle-ci représentant environ 10 % de la consommation énergétique des bâtiments, en dehors des usages pour lesquels l'eau chaude est indispensable (douches, points d'eau pour le ménage, etc.) et lorsque les conditions le permettent.
- La possibilité d'un déplacement des cours du samedi matin pour les établissements volontaires, permettant d'envisager une économie supplémentaire de chauffage importante ;
- L'amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage: rénovation performante de l'éclairage (remplacer les luminaires existants par des luminaires led avec radar intégré détecteur de présence et de luminosité) et/ou relamping;
- La réduction de 2°C de la température dans les équipements sportifs (en lien avec les exploitants et sauf dans les vestiaires), et de 1 à 2°C de celle de l'eau des 4 piscines ;
- En lien avec les Autorités académiques, la possibilité de regrouper les examens et concours sur une même période ou quelques établissements par secteur ;
- Et, à horizon 2025, le déploiement d'un contrat d'exploitation pour le chauffage, incluant la performance énergétique, à l'échelle de l'ensemble des lycées propriété de la Région des Hauts-de-France.

La CGT demande :

-**l'harmonisation du régime indemnitaire** des adjoints techniques des lycées sur celui des adjoints techniques du siège car nous faisons face à une inflation très importante qui entraîne une forte baisse du pouvoir d'achat des agents, notamment dans les lycées où beaucoup n'arrivent plus à finir les mois avec des salaires aussi bas.

-**la rénovation thermique des bâtiments** : lancer un grand plan de rénovation encore plus ambitieux que celui déjà mis en place. Beaucoup trop de lycées sont encore de véritables « passoires thermiques ».

- de s'assurer que dans chaque lycée, au cas par cas, la **température des chauffages soit bien réglée à 19 degré**, notamment dans les vestiaires et les salles de pause, et que l'**eau chaude soit mise à disposition des agents** à l'entretien, à la maintenance et en cuisine.

-cette crise révèle **la nécessité de renforcer et de faire travailler les emop chauffage** pour optimiser la consommation car ils sont des spécialistes de nos infrastructures

- que soit mieux étudié la possibilité de mettre des **panneaux photovoltaïques sur les toits** de certains lycées

-**offrir les permanences des vacances de Noël aux agents** pour faire des économies d'énergie sur 2 à 4 jours pour 272 lycées.

-**changer les radiateurs « grille pain »** et interdire les radiateurs individuels dans les bureaux.

-un **état des lieux et un entretien** pointu des **VMC et CTA**

Enfin la CGT apporte sa **solidarité avec les salariés de Total en grève pour leurs salaires**, et rappelle qu'il est tout à fait légitime que dans une entreprise qui verse plusieurs milliards de dividendes à ses actionnaires, les salariés exigent leur part du gâteau. Ce sont les salariés qui créent la richesse d'une entreprise par leur travail, c'est donc normal qu'ils en récoltent les fruits. La CGT pose enfin une question à ce sujet : pourquoi ne pas demander à Total de l'argent pour rénover les bâtiments publics et notamment les lycées ?